

SEANCE DU 3 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze le trois du mois de Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BUFFET Michel, FOUCHER Evelyne, TOUCHAIN Yves, BEY Raymond, CIZEAU Manuela, CLAUZEL Johanna, FRANCHET Jean-Louis, GAUTHIER Sandra LE BRETON Carole, MANCEAU Michelle, RABIER Marine, TOUTAIN Thierry, VANNEAU André

Absents excusés : Messieurs FUSIL Daniel ayant donné procuration à Mme Evelyne FOUCHER, COCHON Patrick

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Michelle MANCEAU

Ordre du jour :

1. rythmes scolaires
2. Questions diverses

Les points suivants n'étant pas inscrits à l'ordre du jour, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'en délibérer :

- *Approbation des règlements de la cantine et de la garderie périscolaire*
- *Révision des tarifs des gîtes ruraux*
- *loyer local rue des Grandes Maisons (Atelier PAULIN)*

1. Réforme des rythmes scolaires – Organisation du temps scolaire rentrée septembre 2014

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire rappelant le contexte et les problématiques liées à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, VU le décret ° 2014-457 du 7 mai 2014 permettant des assouplissements, notamment la possibilité de regrouper les activités périscolaires sur une seule après-midi, a permis aux communes membres de la communauté de communes de réfléchir sur les possibilités de mutualiser les moyens, idées et compétences à l'échelle intercommunale.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, et après accord de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, d'appliquer la réforme des rythmes scolaires, à compter de la rentrée scolaire 2014, comme suit

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie périscolaire	7H30 – 8H35	7H30 – 8H35	7H30 – 8H35	7H30 – 8H35	7H30– 8H35
Temps Scolaire	8H45 – 11H45	8H45 – 11H45	8H45 – 11H45	8H45 – 11H45	8H45– 11H45
Pause méridienne	11H45 - 13H15	11H45 - 13H15		11H45 - 13H15	11H45-13H15
Temps Scolaire	13H15 - 16H15	13H15 - 16H15		13H15 - 16H15	XXXXXXXX XXXXXXXX
TAP					13H15-16H15
Garderie périscolaire	16H15 - 18H30	16H15 - 18H30		16H15 - 18H30	16H15-18H30

2. Approbation des règlements de la cantine et de la garderie périscolaire

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des règlements intérieurs de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire, étudiés et validés par la commission « Affaires scolaires »

- **Approuve** à l'unanimité les règlements intérieurs de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire mis en application à la rentrée de septembre 2014
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire appliquer lesdits règlements (consultables en mairie)

3. Tarif des gîtes ruraux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Maintient les tarifs des gîtes fixés par délibération du 14 juin 2012
- Révise les tarifs de la Grange des Sublennes comme suit à compter du 1^{er} janvier 2015
 - a. Contribuables Dhuizonnais : Montant forfaitaire de 50 €
 - b. Autres extérieurs : Montant forfaitaire de 100 €

4. Loyer local rue des Grandes Maisons (Atelier PAULIN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Fixe le montant du loyer comme suit :
 - o 500 € HT/ mois durant les 12 premiers mois suivant l'installation
 - o 600 € HT/mois à compter de la deuxième année.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le bail commercial.

Questions diverses

- **Tableau numérique Ecole** : Les devis demandés ont été étudiés par Thierry TOUCHAIN qui recommande la société techno confort ; coût 2 419 € TTC avec PC
Le tableau actuel pourrait être transféré dans la salle de motricité et utiliser pour des projections.
- Accord donné à l'association AdolesCentre (Familles Rurales de La Marolle en Sologne) pour la retransmission d'un match de foot sur grand écran, préau de la garderie, le vendredi 20 juin, sous réserve d'un encadrement de sécurité.

Séance levée à 20H20